



CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU COLLEGE PELLETIER

ARTICLE 1

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST LA FACULTÉ POUR LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES DE SATISFAIRE LEURS BESOINS (SE NOURRIR, SE LOGER, SE VÊTIR, S'INSTRUIRE, AVOIR UN CADRE DE VIE ADAPTÉ, UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ, AVOIR DES LOISIRS, DES AMIS, S'ÉPANOUIR...) SANS EMPÊCHER LES GÉNÉRATIONS FUTURES DE PROFITER DE LA MÊME SATISFACTION DE LEURS BESOINS.

ARTICLE 3

OUTRE LES VALEURS RÉPUBLICAINES, LA SOLIDARITÉ EST RECONNUE COMME FONDAMENTALE AU COLLÈGE PELLETIER. ELLE SE TRADUIT PAR DES ACTIONS COOPÉRATIVES ENTRE PERSONNELS (ENTRAIDE, MUTUALISATION DES RESSOURCES...) OU ENTRE ÉLÈVES (ENTRAIDE, TUTORAT, PARTAGE DE MATÉRIEL...), OU PAR DES ACTIONS ÉDUCATIVES SPÉCIFIQUES EN PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS VOIRE DES PAYS ÉTRANGERS.

ARTICLE 5

AU-DELÀ DE LA NON-NUISANCE, LE COLLÈGE SE DONNE POUR VALEUR LA BIENVEILLANCE. ELLE SUPPOSE DES QUALITÉS D'ÉCOUTE, DE L'APTITUDE DANS LA GESTION DES CONFLITS POUR ENTREtenir UNE RELATION DE CONFIANCE. ELLE INVITE CHACUN ET CHACUNE À ENCOURAGER ET RECONNAÎTRE LES EFFORTS.

ARTICLE 7

DANS L'UTILISATION DES CONSOMMABLES, DE L'ÉNERGIE, DES FINANCES PUBLIQUES, LE COLLÈGE S'ENGAGE À VISER L'ÉCONOMIE SANS QUE CELA NE SE FASSE AU DÉTRIMENT DES BESOINS DES PROMOTIONS ACTUELLES COMME DES PROMOTIONS FUTURES.

ARTICLE 9

UN COMITÉ DE PILOTAGE E3D VEILLERA À PROMOUVOIR CETTE CHARTRE, ACCOMPAGNERA ET VALORISERA LES ACTIONS ÉDUCATIVES MENÉES EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU COLLÈGE PELLETIER.

ARTICLE 2

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS AU COLLÈGE SUPPOSE QUE CHACUN ET CHACUNE PUISSE PRENDRE PLAISIR DANS LES APPRENTISSAGES. PAR LES MÉTHODES ET LES SUPPORTS RETENUS, LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE S'EFFORCERA DE SUSCITER CE PLAISIR. PAR L'EXPLOITATION DES ESPACES SCOLAIRES, LES PERSONNELS CHERCHERONT À RETENIR LA CURIOSITÉ DE TOUS. LES ÉVALUATIONS PERMETTRONT AUX ÉLÈVES DE PERCEVOIR LEURS PROGRÈS AFIN D'ENTREtenir LEUR PLAISIR D'APPRENDRE.

ARTICLE 4

LE COLLÈGE AFFIRME UN PRINCIPE DE NON-NUISANCE. IL IMPLIQUE LE RESPECT DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX. MAIS PLUS ENCORE, IL NOUS ENGAGE AU RESPECT DE TOUS (ABSENCES DE MOQUERIES SUR LE TRAVAIL, LA TENUE, LA FAÇON D'ÊTRE OU LES CHOIX DE VIE), À L'ABSENCE DE HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCE (QU'ELLE SOIT PHYSIQUE, VERBALE OU PSYCHOLOGIQUE). L'APPLICATION DE CE PRINCIPE CONTRIBUE À DONNER SENS À L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE.

ARTICLE 6

ÊTRE CRÉATIF, C'EST D'ABORD SE CRÉER SOI-MÊME. LE COLLÈGE CONTRIBUERA À METTRE EN PLACE LES CONDITIONS MATÉRIELLES ET HUMAINES FAVORISANT L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILITÉ. CRÉATIVITÉ, AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ CONSTITUENT LES TROIS PILIERS DU BIEN-ÊTRE AU COLLÈGE.

ARTICLE 8

LE COLLÈGE ŒUVRE À LA SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT À TRAVERS LES PROGRAMMES SCOLAIRES ET LES ACTIONS PONCTUELLES. LES ESPACES VERTS FERONT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE.